

CONDITIONS GENERALES

ATTENTION

Toute commande enregistrée implique l'acceptation des conditions ci-dessous, lesquelles annulent automatiquement toutes celles pouvant être données par nos clients sur leurs bons de commande ou accusé de réception de leur commande.

B. A. T.

Les BAT "sur machine" réalisés à la demande du client et hors sa présence, feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

Le délai de livraison sera seulement fixé après réception de l'accord définitif du "BAT" sur machine.

Si aucune demande de "BAT sur machine" n'est expressément formulée par le client, la commande sera réalisée en fonction des seuls éléments mis à notre disposition par le client.

Dans le cas où les exigences du client entraîneraient des retouches de dernière heure qui motiveraient des frais supplémentaires : décalage, retouche éventuelle de films, retouche ou réfections des cylindres ou des clichés, modifications particulières dans la recherche de teintes, attente sur machine, recalage, etc., ceux-ci sont à la charge du client, en sus du prix convenu.

COMMANDE

Seule la confirmation de commande rédigée par le vendeur engage celui-ci vis à vis de l'acheteur et constitue la base de livraison.

En ce qui concerne le prix, l'offre n'engage le vendeur que dans la limite de l'article "Prix" ci-dessous.

PRIX

Nos prix sont calculés au mieux des intérêts de nos clients et sont établis au cours actuel de la main d'oeuvre et des matières premières.

Les prix indiqués sur les devis sont garantis un mois à compter de la date de ces derniers.

Les prix mentionnés sur la commande définitive ne sont pas révisables.

LIVRAISON - MISE EN DEPOT - EXPEDITION

La livraison est la mise de la marchandise à disposition de l'acheteur. La mise à la disposition de l'acheteur est effective lorsque la marchandise est :

- soit chargée sur wagon, camion ou autre moyen de transport, que la vente soit conclue franco ou départ,

- soit mise en dépôt pour le compte de l'acheteur dans l'usine ou les magasins du vendeur.

Ce cas ouvre en particulier les livraisons échelonnées d'une même fabrication.

Si, avant toute expédition, l'acheteur désire que la marchandise mise à sa disposition soit entreposée dans l'usine ou les magasins du vendeur, il doit le préciser sur le bon de commande; dans ce cas, elle n'est pas garantie contre les avaries et autres accidents sauf si dispositions particulières prises par le vendeur. La marchandise tenue à disposition est grevée, par mois calendaire de séjour, d'un droit de magasinage et d'assurance de tarif des Magasins Généraux.

Les livraisons chez un tiers sont faites sous l'entière responsabilité de l'acheteur.

Dans tous les cas, les expéditions sont faites aux risques et périls du destinataire, même pour une vente franco.

Les délais d'expédition et de livraison sont donnés à titre indicatif.

En cas de retard de la part du vendeur, la vente ne pourra être résiliée qu'après mise en demeure de la part de l'acheteur, par lettre recommandée. A réception, de cette lettre, le vendeur disposera, en tout état de cause, d'un délai d'un mois pour effectuer la mise à disposition.

PAIEMENT

Le règlement des factures est effectué au domicile du vendeur, soit au comptant, soit avec garantie d'usage à 30 jours fin de mois de facture.

En cas de retard de paiement, des pénalités d'un montant équivalent à celui qui résulterait de l'application du taux légal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal, seront appliquées.

Le débiteur s'oblige à retourner les effets dans les délais habituels de la profession, comme le prévoit l'article 124 du Code du Commerce, à savoir dans les huit jours qui suivent la mise à disposition de la marchandise.

GARANTIES

Les qualités et spécifications sont celles données par nos fournisseurs.

Notre propre garantie ne pourra être recherchée que pour les travaux ou modifications qui nous seront directement imputables.

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

Nonobstant toutes clauses contraires insérées dans les documents commerciaux de nos clients, toutes contestations relatives aux conditions générales de ventes seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Poitiers.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des marchandises livrées par la Société AGIS est subordonné au paiement intégral par le client du prix facturé en principal, frais et intérêts.

Le paiement sera considéré réalisé à l'encaissement effectif du prix.

L'acheteur supportera, cependant, dès la mise à disposition, tous les risques que les marchandises livrées peuvent courir ou occasionner.

En cas de non paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance convenue, les sommes dues en raison de cette commande, ou d'autres commandes déjà livrées, ou en cours de livraison, seront immédiatement exigibles après simple mise en demeure par L.R. avec A.R.

En cas de non paiement à son échéance, la Société AGIS se réserve le droit de reprendre la marchandise livrée dans les conditions ci-dessus, aux frais et risques du client, et si bon lui semble, de résoudre le contrat, les acomptes versés étant conservés à titre d'indemnité.